



Élections législatives
7^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DE LA GIRONDE
Canéjan, Cestas, Gradignan, Pessac

7
JUILLET

Sébastien
SAINT-PASTEUR

Suppléante :
Marie-Laure CUEVELIER

Chères et chers membres du collectif Canéjan en transition,

Permettez-moi tout d'abord de saluer la démarche qui est la vôtre et l'effort réalisé pour défendre une cause et des valeurs dans lesquelles vous croyez. En cela, nous nous rejoignons.

Plus spécifiquement, vous me sollicitez en tant que candidat aux élections législatives sur la question du projet d'implantation d'un Surf Park à Canéjan et je vous en remercie.

Je répondrai donc « point par point » aux 4 questions que vous avez bien voulu m'adresser, sans céder à la tentation d'un propos de convenance pré-électoral, qui serait clairement irrespectueux de votre mobilisation sur ce dossier.

I. Quelle analyse faites-vous de la pertinence écologique, économique, sociale d'un tel équipement commercial ?

De prime abord, **un projet de cette nature ne peut susciter que circonspection et réserves**. Il porte un modèle qui peut être qualifié d'**anachronique** au regard des défis environnementaux qui se posent à nous.

- *D'un point de vue écologique*, le projet semble fortement contestable en termes d'opportunité et **l'on peut regretter que le législateur n'ait jamais travaillé à une évolution permettant d'empêcher ce type de projet**, ou tout du moins, qu'il n'y ait jamais eu d'écho favorable de la part de la majorité actuelle. Ce projet n'est pas le premier en France. Il ne s'agit pas d'une nouveauté. Le 1er août dernier, le **Ministre Christophe Béchu** déclarait, dans le cadre d'une interview au journal Sud Ouest, qu'il "**regarderait de près**" ce dossier. Près d'un an après, **il semble que ces propos soient à ranger dans la grande case des promesses non suivies d'effets** dont la politique se meurt. Je laisserai chacun juger.

Le droit n'étant pas la morale, je constate - et regrette - que les élus locaux soient placés dans des positions difficiles, ne disposant pas de l'arsenal législatif nécessaire pour faire face à de telles initiatives.

- *D'un point de vue économique*, je ne peux répondre, n'ayant ni étude de marché, ni modélisation particulière. Je peux néanmoins énoncer que le modèle me paraît bien éloigné d'une démarche responsable *écologiquement*. J'ai pris connaissance de l'analyse comparée que vous avez opérée sur le site construit en Suisse qui ne semble pas démontrer l'intérêt économique d'un tel projet.

- *D'un point de vue social*, je suis sensible à l'accessibilité des équipements, privés ou publics, et aux enjeux de l'inclusion. La question de l'handi-surf a été avancée et pourquoi pas. Malheureusement, elle va de pair avec l'accessibilité financière et les tarifs jusqu'ici avancés constituent à ce niveau-là un frein à une pratique accessible au plus grand nombre.

II. **Soutiendrez-vous la démarche transpartisane de plusieurs parlementaires demandant que les piscines de surf soient classées en « baignade artificielle » pour la sécurité sanitaire des usagers ?**

Oui, bien évidemment. Pour rappel, et en l'absence de cadre légal spécifique à ce type d'équipements, **l'Agence Régionale de Santé a préféré la classification juridique d'activité nautique à celle d'activité de baignade qui impose des obligations différentes** en termes de renouvellement des bassins et de sécurité sanitaire. Le législateur doit évoluer sur ces sujets. Je constate que depuis bientôt un an et la saisine de la Députée sortante et/ ou de son suppléant, rien n'a véritablement bougé. Je regrette notamment qu'elle n'ait pas reçu d'écho favorable de la part du Gouvernement et de la majorité actuelle. **Notre pays a besoin de savoir dépasser les clivages sur de telles initiatives.** Il ne faut pour autant pas méconnaître certains principes juridiques élémentaires, comme la non rétroactivité. En cela, **la décision du Tribunal Administratif sera décisive**, sous réserve des appels. Elle permettrait qu'un nouveau dépôt se heurte à un cadre législatif plus restrictif. Une nouvelle fois, je ne ferai pas de promesses inconsidérées. Il faudrait pour cela disposer d'une opportunité pour déposer le texte dans un contexte parlementaire dont il est difficile de dessiner les contours aujourd'hui.

Je rappelle également la demande en référé expertise qui pourrait se révéler un atout précieux dans l'argumentation.

Ce discours de vérité n'est pas dénué d'espérance, mais il se veut honnête quant aux responsabilités de chacune et chacun dans ce dossier.

III. **Défendez-vous l'obligation d'une consultation du public pour ce type de projets, comme cela se fait dans la plupart des autres pays ?**

Oui, mais il faut avoir l'honnêteté de qualifier plus précisément ce que l'on entend par « type de projets » et que les enquêtes publiques répondent à un cadre qu'il convient, en effet de faire évoluer, singulièrement les articles L.123-1 à L123-19 et R 123-1 à R 123-46 du code de l'environnement.

Cette question est donc épineuse car il faut procéder à une qualification permettant de « normer » la nature des projets pouvant rentrer dans l'ouverture d'une enquête publique. Rappelons au passage que les services de l'État n'ont pas jugé utile de lancer une étude d'impact. Là encore, une évolution réglementaire est nécessaire.

IV. Quelles autres initiatives envisagez-vous pour empêcher ce type de projets de voir le jour, à un moment où le changement climatique s'accélère ?

Les questions environnementales sont parmi les grandes absentes de cette campagne et je le regrette sincèrement. Je suis très attentif aux stratégies bas-carbone et à une approche scientifique des questions environnementales. J'avais proposé dans le cadre des élections municipales à Pessac, en 2020, la mise en place d'un budget climat, adossé à la démarche pionnière de la Ville d'Oslo. Sa Maire, à l'époque, m'avait témoigné son soutien. Je souhaite porter en tant que Député une démarche de coopérative sur la transition énergétique et les mobilités « décarbonées ». Le principe est de réunir les habitants souhaitant s'équiper d'un système d'autoconsommation solaire, acquérir un vélo électrique afin de profiter d'un tarif négocié grâce à l'achat groupé, et d'un tiers de confiance pour les éclairer sur ces projets par la mobilisation d'experts du sujet. Il s'agit aussi d'accompagner nos concitoyens, moins engagés sur la voie de la transition, vers des pratiques plus vertueuses.

Le programme du Nouveau Front Populaire est également ambitieux sur ces enjeux. Je vous en adresse un résumé des points principaux ci-après :

A. Relever le défi climatique

- Décréter un moratoire sur les grands projets d'infrastructures autoroutières
- Adopter un moratoire sur les méga - bassines
- Mettre en place des règles précises de partage de l'eau sur l'ensemble des activités

B. Énergie

- Faire voter une loi énergie-climat
- Renforcer la structuration de filières françaises et européennes de production d'énergies renouvelables (de la fabrication à la production)
- Faire de la France le leader européen des énergies marines avec l'éolien en mer et le développement des énergies hydroliennes
- Revenir sur la fusion entre l'Agence de sûreté nucléaire et l'Institut de recherche sur la sûreté nucléaire
- Refuser la privatisation des barrages hydroélectriques

C. Transports

- Garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblée (jeunes, précaires, etc) dans les transports publics et baisser la TVA sur la tarification des transports en commun à 5,5 %
- Mettre en place un plan rail et fret, créer des services express régionaux, adopter un moratoire sur la fermeture des petites lignes et les rouvrir dès que possible, revenir sur la privatisation de Fret SNCF
- Décréter un moratoire sur les grands projets d'infrastructures autoroutières

D. Agriculture

- Annuler l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA) ; renoncer à l'accord du Mercosur et protéger les agriculteurs français de la concurrence déloyale

- Interdire l'importation de toute production agricole ne respectant pas les normes sociales et environnementales françaises
- Lutter contre l'accaparement des terres et permettre à chaque agriculteur qui souhaite s'installer d'accéder à une exploitation pour préserver le modèle agricole familial
- Soutenir la filière du bio et l'agroécologie, encourager la conversion en bio des exploitations en reprenant leur dette dans une caisse nationale et garantir un débouché aux produits bio dans la restauration collective
- Rétablir le plan Ecophyto, interdire le glyphosate et les néonicotinoïdes avec accompagnement financier des paysans concernés

E. Climat

- Rétablir un impôt de solidarité sur la fortune (ISF) renforcé avec un volet climatique
- Soutenir la création d'un tribunal international de justice climatique et environnementale
- Reconnaissance du crime d'écocide
- Augmenter les réserves des banques pour faire face aux risques climatiques
- Créer un statut de déplacé climatique
- Proposer un pacte européen pour le climat et l'urgence sociale

F. Biodiversité

- Doubler et améliorer la protection des aires maritimes protégées
- Protéger la forêt en garantissant la diversité des essences, avec une filière sylvicole respectueuse de la biodiversité et des sols, garantissant les qualifications et les emplois des forestiers
- Rétablir les postes supprimés dans le service public de suivi et de protection de la nature
- Appliquer le principe de la règle verte : ne plus prendre à la nature davantage que ce qu'elle est pas capable de constituer
- Mettre en place des règles précises de partage de l'eau sur l'ensemble des activités
- Adopter un moratoire sur les méga-bassines

Vous l'aurez bien compris, je souhaite agir en responsabilité et en vérité dans le cadre de mon mandat de Député si nos concitoyens m'accordent leur confiance.

Un parlementaire dispose de pouvoirs d'action mais je suis très attaché à la sincérité de la parole donnée. La démarche transpartisane initiée localement est en ce sens intéressante, mais elle devra demain s'élargir pour réunir une majorité permettant une évolution législative permettant de remettre en cause ce projet en cas de rejet du permis par le Tribunal Administratif.

Le travail colossal que vous avez mené me semble imposer ces propos respectueux, mesurés.

Espérant vous rencontrer après le 7 juillet pour poursuivre ces échanges et préciser les contours des actions à venir.

Très cordialement

Sébastien Saint-Pasteur

**Candidat pour le Nouveau Front
Populaire – 7^{ème} circonscription de la
Gironde**